

dernière années cette vénérable et digne institution religieuse a fourni des directives qu'il serait bien de suivre lorsque nous la citons à la Chambre et ailleurs. J'ai lu avec un vif intérêt le rapport de la conférence de Malvern tenue en janvier dernier. Quant j'entends les quolibets dont on accable ceux qui tentent en cette Chambre d'amener un meilleur ordre social, je songe aux maîtres du moyen-âge qui enseignaient l'emploi que l'on doit faire de la propriété. Il m'a fait plaisir d'entendre hier soir l'honorable député de Halifax (M. Macdonald) faire une déclaration dont l'histoire et la philosophie s'accordent à démontrer le bien-fondé :

A mon sens, personne ne jouit du droit inaliénable de transmettre des biens à ses descendants. D'après la loi naturelle, un homme les abandonne à l'heure de la mort. Le fait que les ayants droit ou les parents peuvent entrer en possession de l'héritage découle entièrement de la législation de chaque pays et des moyens qu'elle fournit pour l'administration des biens successoraux.

Cela est conforme à ce qu'ont enseigné de tous temps les grandes religions chrétiennes. La résolution adoptée à la conférence de Malvern à laquelle je vais faire allusion, débutait ainsi :

La doctrine chrétienne doit soutenir que la production se justifie par la consommation. . . de façon générale, le producteur cherche bien plus à réaliser des bénéfices qu'à répondre aux besoins du consommateur.

Un membre de l'une des familles les plus anciennes et les plus respectées de mon pays d'origine, le comté de Devon, en Angleterre, proposa un amendement à cette résolution. Sir Richard Acland, député libéral à la Chambre des communes anglaise, proposa l'amendement suivant :

Nous sommes d'avis qu'étant donné la situation actuelle, l'église se doit d'affirmer que ce principe de notre régime social en vertu duquel il est permis à des particuliers de posséder les vastes richesses de notre collectivité, constitue une pierre d'achoppement qui fait que la plupart des hommes ont de la difficulté à vivre une vie chrétienne.

Et cependant, d'honorables députés ont laissé entendre au cours du débat que les tenants de tels principes représentent, parmi nous, un élément subversif. A leur importante réunion de Malvern, un grand nombre d'évêques et de membres en vue du clergé de l'église anglicane ont adopté l'amendement de sir Richard Acland presque à l'unanimité. Nous devons être à la hauteur des questions débattues en cette enceinte depuis quelques jours, car si nous sommes inférieurs à la tâche, nous encourrons le blâme formulé par sir Richard Acland, lorsqu'il défendit sa résolution :

Pendant un siècle et demi. . .

[M. Coldwell.]

A-t-il dit,

. . . vous avez négligé votre devoir par pure frousse. Du point de vue du christianisme, la société est pourrie. C'est ce qui a permis à Hitler de maudire l'ancien ordre de choses. Si nous voulons soustraire l'humanité à l'horreur du nazisme, trouvons un mode de vie supérieur non seulement au nazisme, mais à celui que nous suivions nous-mêmes. Il faut être prêt à indisposer les gens résolus à préserver l'ordre existant.

Ces paroles sont vraies, et la loi que nous avons étudiée ce soir et dans laquelle plusieurs voient une mesure de guerre, demeurera certainement dans nos statuts. Nous aurions pu formuler certaines critiques contre cette mesure, mais nous nous sommes abstenus parce que nous y voyons un pas dans la même voie et nous croyons qu'à mesure que nous acquerrons de l'expérience dans son application, nous pourrions la modifier et l'amender de façon à l'améliorer encore.

J'en ai entendu, ces derniers jours, et j'ai lu dans le compte rendu des déclarations en faveur du droit des individus de transmettre des biens d'une génération à l'autre. Permettez-moi de citer :

M. DUPUIS: L'honorable député veut-il indiquer la source de ses citations?

M. COLDWELL: Il s'agit de la conférence de Malvern, Angleterre, 1941.

M. DUPUIS: De quelle date est cette publication?

M. COLDWELL: J'emprunte la citation au numéro du 7 juin de *Liberty*. Mais j'ai à mon bureau le compte rendu officiel des délibérations, et je puis donner à mon honorable ami l'assurance qu'il n'y a pas la moindre variante. L'archevêque d'York, qui a posé la couronne sur le front de la reine, a déclaré :

Il est parfaitement ridicule de dire que le fait pour un homme d'avoir prêté de l'argent pour construire, disons, le Great Western Railway, lui confère le droit aliénable de prélever à perpétuité un impôt privé sur ce réseau ferré.

La main-d'œuvre, qu'elle ait qualité dirigeante, administrative ou ouvrière, doit, sur le même pied que le capital et avec des droits autrement motivés, avoir voix délibérative au conseil d'administration. Le portefeuille touche son intérêt; l'ouvrier touche son salaire. Il n'y a pas de raison pour que le premier ait voix prépondérante à l'exclusion du second. Il est plus logique en principe que le travail engage le capital que ce dernier engage la main-d'œuvre, car le capital peut exister sans capitalistes, mais la main-d'œuvre ne peut exister sans ouvriers.

Il existe une vérité fondamentale que nous commençons à reconnaître dans des lois de ce genre.

Je veux ajouter un mot. Le chef de l'opposition a déclaré hier :